

# Convocation du Conseil Municipal



M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 21 avril à 8 heures 1/2 du matin, au lieu ordinaire de leurs séances

## Ordre du Jour

1. Exercice clos. - Compte de gestion du Receveur Municipal, Compte administratif du Maire - exercice 1928 - approbation.
2. - Dépôt du projet (plans & devis estimatif) pour l'établissement d'une canalisation entre la fontaine de la Galochère et la place St. Paul
3. - Divers

Le Maire, le 21 avril 1929

*[Signature]*

# Conseil Municipal

## — Séance du 28 Avril 1929 —

L'an mil neuf cent vingt-neuf le vingt-huit avril à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal d'icement convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire.

Présents: M. M. Vigier, Artaud Fr. Saupin, Ortonneau, Hardy, Piquet Ed., LeLamer, Moriceau, Pencau, Ant. Piquet Fr. Cudot, Brasseur, Saure, Briand, Artaud H. Bopu, Artaud J.

Absents: M. M. Bernardeau, Marchais, Pencau Fr. Ronchi, Vague et Lorm.

M. Briand est nommé Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité.

Compte administratif  
présenté par M. le Maire  
pour l'exercice 1928

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1928.

Il quitte ensuite le fauteuil & M. Piquet doyen du Conseil prend la présidence et invite l'Assemblée à réviser le compte administratif de l'exercice 1928, ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte.

Recettes	Ordinaires	515.570. <sup>+</sup> 96	} Total	686.192. <sup>+</sup> 13
	extraordinaires	132.172. <sup>+</sup> 44		
	Supplémentaires	38.148. <sup>+</sup> 73		



Dépenses	ordinaires	499 776.68	} Total	728.793.94
	extraordinaires	117 244.24		42 601.81
	Supplémentaires	111 743.02		146.902.96
Excédent de dépenses				42 601.81
Le reliquat de l'exercice 1927 étant de				146.902.96
L'excédent définitif de l'exercice 1928, à reporter au budget Supplémentaire de 1929, est de :				104.301,15

Le Conseil après vérification du dit compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées; que toutes les dépenses ordonnées sont renfermées dans la limite des crédits prévus par le budget et les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.

À l'unanimité, et après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve les comptes de M<sup>r</sup> le Maire, et M<sup>r</sup> Fiquet, au nom des membres du Conseil Municipal, adresse ses plus vives félicitations à M<sup>r</sup> Vigier pour la bonne gestion des deniers communaux.

Monsieur le Maire reprend la présidence et remercie l'Assemblée ainsi que M<sup>r</sup> le Receveur Municipal & son actif employé qui lui facilitent l'accomplissement de sa lourde tâche par leur concours sérieux et éclairé.

Compte de gestion  
de M<sup>r</sup> le  
Receveur Municipal

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le Compte de gestion de M<sup>r</sup> le Receveur Municipal et l'invite à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil,

Vu le compte rendu par Monsieur L'Évêché Receveur de ses recettes & dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1928, jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend:  
1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1927; 2<sup>o</sup> les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1928; 3<sup>o</sup> les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

par le 12/12/28



Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1928, établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes & les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1929.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1928 que des opérations supplémentaires effectuées en 1929.

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1928, arrêtés par M. le Préfet, et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses décernées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. P. Ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la Commune en a retirée.

### Delibéré

Art 1<sup>er</sup>. Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1928, sauf le règlement et l'apurement conformément à l'art 157 de la loi du 5 avril 1884, modifié par l'art 36 du décret du 5 mars 1926, le Conseil admet les recettes pour la gestion de 1928, pour la somme de: 606.501.57  
Les dépenses pour celle de 714.986.48

Traie l'excédent de la Dépense à 108.484.91

Et attendu que par l'arrêt du compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de 260.645.35

Declare le Comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1928, de la somme de 152.160.44

Art 2. Statuant sur les opérations de l'exercice 1928, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1928, que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1929. Sans ai.

En recette, pour 68.6192.13

En dépense pour 728.793.94



Il en résulte un excédent de dépenses de 42604.<sup>81</sup>  
Le résultat définitif de l'exercice 1927 ayant  
présenté un excédent de recette de 146902.<sup>96</sup>

Le résultat définitif de l'exercice 1928,  
égal au résultat du compte d'administration du  
même exercice, est un excédent de recette de 104.301.<sup>15</sup>

Mr 3. - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des  
Comptes faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés,  
exiger du Comptable, savoir : toutes pièces justificatives  
relatives aux éléments financiers de ce compte.

Dépenses imprévues - Monsieur le Maire soumet au Conseil le  
détail des mandats délivrés sur le crédit des Dépenses  
imprévues pour l'exercice 1928, et dont le montant  
s'élève à la somme de 4795.<sup>40</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil y donne son  
entière approbation.

Création d'un 1<sup>er</sup>  
emploi d'adjoint  
à l'école des garçons  
de  
Pont-Rousseau

Le Conseil municipal  
Considérant que l'École publique de garçons de  
Pont-Rousseau, compte actuellement une moyenne de  
47 élèves par classe, que ce nombre dépassera 50 à la  
rentrée du 1<sup>er</sup> octobre prochain et s'accroîtra au cours  
d'une année, que le chiffre des habitants de la Section de  
Pont-Rousseau se développe sans cesse avec les nou-  
veaux lotissements, qu'un local et du mobilier scolaires  
existent, donne un avis favorable à la création d'un 1<sup>er</sup>  
emploi d'adjoint à la dite école à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1929.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le  
Conseil municipal demande l'annulation de  
la somme de 20 francs figurant aux restes ou  
recours de l'exercice 1928, au titre de Vente d'eau  
achetée à la Ville de Nantes.

Cette somme représente 2 taxes indûment imposées  
au nom de Barbeau au Port au Blé, et de Le Guen  
à la Haute-Île.



Dépot du projet  
plans et devis estimatifs  
pour l'établissement  
d'une canalisation  
entre la fontaine de la  
Galotière et la place  
St. Paul

Monsieur le Maire soumet au Conseil un projet  
pour l'approvisionnement en eau potable du quartier de la  
place St. Paul. - Ce projet dressé par M. Desbiot, ingénieur  
communal, comporte l'installation d'une électricité pompe  
au puits de la Galotière et l'établissement d'une  
canalisation pour amener l'eau au carrefour de la  
rue Nationale et de la rue de la Serre.

Le montant de la dépense est de

1° Pour travaux prévus	14 794.75
2° " " imprévus	705.25
3° Pour honoraires	620.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal  
accepte ce projet qui pourra être réalisé par la nouvelle  
Assemblée Communale.

Matériel d'incendie

Sur la proposition de M. Leclercq, le Conseil municipal  
demande l'ouverture au budget de 1929 d'un  
crédit de 40.000 francs pour le règlement des factures relatives  
aux fournitures et à la transformation du nouveau maté-  
riel d'incendie.

Ce crédit de 40.000 francs sera prélevé sur l'emprunt de  
600.000 francs contracté à la C<sup>o</sup> des Dépôts & Consignations  
et autorisé par arrêté préfectoral du 7 Janvier 1929

Le Conseil charge M. le Maire de traiter avec une Com-  
pagnie d'assurances en vue de garantir la commune contre  
les accidents causés aux tiers

Copie  
 A. Leclercq  
 J. Piquet  
 J. Bodet  
 J. Briant  
 Marchais  
 Penevey  
 J. Piquet  
 P. Piquet  
 J. Piquet